



Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie
8 rue LACAVE-LAPLAGNE - TRIANON
BP 2357 98846 NOUMÉA CEDEX
Tel/Fax : (687) 28.51.20
Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr
Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

Communiqué de presse

Ajouter « solidarité » aux pratiques des banques ?

Dès l'annonce du confinement, nous nous sommes inquiétés, auprès des autorités, des difficultés financières auxquelles les particuliers devront faire face.

Aujourd'hui, les seules mesures proposées aux clients particuliers seront éventuellement prises à leur initiative et ne concernent que les prêts immobiliers. Les professionnels se voient proposer plus de mesures, mais semble-t-il à des conditions manifestement intenables.

Les banques ne semblent pas pouvoir évoquer de difficultés particulières. Nous n'avons peut-être pas la connaissance financière fine des conventions entre les banques calédoniennes et leurs maisons-mères, ni celles du financement par les banques centrales.

Nous nous en tiendrons aux informations judiciaires et légales dont nous disposons : 5,5 milliards de francs de dividendes bruts entre 2013 et 2015 pour la BNC, 8 milliards de 2015 à 2017 pour la SGCB (2,6 milliards en 2016), 0.9 milliard en 2016 pour la BCI – la BNP NC étant une succursale, il n'y a pas de chiffres localement, mais c'est la dernière banque qui vient d'annoncer la suspension du dividende cette année, prévu à 443 milliards de francs pour l'exercice 2019.

Face aux difficultés inévitables des professionnels et des particuliers, l'attitude inique des banques calédoniennes, si elle ne change pas rapidement et drastiquement, restera gravée dans la mémoire de leur clientèle.

Il est grand temps que la solidarité fasse non seulement partie de leur communication marketing, mais aussi et surtout de leurs pratiques.

Nous demandons instamment d'imposer aux banques de prendre rapidement des mesures en faveur des consommateurs et de ne pas cantonner leurs efforts aux professionnels très organisés et très appuyés par les pouvoirs publics.

**Pour le Conseil d'Administration
la présidente, Luce Lorenzin
CONTACT PRESSE : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr
Nouméa, le 5 avril 2020**

Annexe :

Dès le 17 mars, nous nous sommes inquiétés auprès du haussariat des difficultés pour les particuliers dont les revenus allaient drastiquement baisser et nous avons demandé qu'il intervienne pour que les banques et les services financiers de l'OPT prennent des mesures fortes pour les soutenir.

Nous avons formulé nos demandes le 23 mars auprès du gouvernement et du haut-commissaire.

- abandonner les commissions d'intervention
- ne pas appliquer d'agios sur les découverts
- ne pas appliquer de frais de rejet de chèques

- traiter rapidement les crédits avant les débits
- supprimer les frais de retrait dans tous les DAB des autres banques...

Nous les avons précisées le 1^{er} avril auprès du haut-commissaire :

« ... les banques n'ont pas adopté de mesures simples pour participer à la limitation des déplacements, tel la suppression des frais pour opération de retrait d'espèces sur l'automate d'un autre réseau. Elles ne proposent pas non plus de mesures sur la gestion des comptes, de nature à limiter l'inquiétude des personnes confinées. Elles n'ont pas prévu de supprimer les frais en cas de rejet de prélèvement ou de virement faute de versement des salaires en temps utile. Elles semblent envisager, au coup par coup, de mettre en place des autorisations de découvert, mais avec des frais imputés aux clients (frais de dossier ? agios?). Les personnes seront-elles obligées de se déplacer pour y souscrire ? Nous savons que les personnes les plus en difficulté ne sont pas en position de négocier avec la banque et, dans la plupart des cas, ne prendront même pas contact avec leur conseiller. Nous vous demandons instamment de leur imposer de prendre rapidement des mesures en faveur des consommateurs et de ne pas cantonner leurs efforts aux professionnels très organisés et très appuyés par les pouvoirs publics. »

Nous proposons d'ajouter également un déplafonnement des cartes bancaires.